

Mémo du pilote VFR



Ce mémo regroupe les principales informations utiles avant, pendant et immédiatement après le vol, en **VFR de jour** en France.

Version actualisée téléchargeable sur www.ff-aero.fr/guide du pilote/espace sécurité



Si la météo se dégrade au cours de votre voyage

N'insistez pas!



Utilisez

L'ASSISTANCE INTERRUPTION DU VOL incluse dans votre assurance FFA de base*

08 06 80 28 00

L'Assistance de base est acquise automatiquement dès l'adhésion à l'Individuelle Accidents de base.

Pour qui?

Le pilote et les passagers (4 passagers maximum) voyageant à bord d'un appareil piloté par un licencié FFA et exploité par un aéroclub FFA ou appartenant à une personne privée.

Evénements garantis :

- Panne ou accident matériel de l'appareil,
- Mauvaises conditions météo,
- Maladie, accident de santé, décès de l'Adhérent,

En quels lieux?

La France y compris les départements, territoires et collectivités d'Outre-Mer français.

Pour quelles prestations?

- Le transport de pré et post acheminement à la gare ou l'aéroport,
- Le retour en train 1ère classe ou avion pour maximum 5 personnes,
- L'hébergement pour tous si le retour n'est pas possible avant le lendemain,
- Un billet aller simple pour le pilote afin d'aller rechercher l'avion ainsi que les frais de transport de pré et post acheminement à la gare ou l'aéroport,
- Un billet A/R pour un mécanicien si l'immobilisation est due à une panne. Les frais de nourriture, d'hébergement et de salaire du mécanicien restent à la charge de l'Assuré.

*Plus de détails sur www.ffa-aero.fr / guide du pilote / assurances.

Pensez à l'assurance FFA PLUS permettant notamment d'augmenter le plafond d'indemnisation standard et de bénéficier d'une assistance médicalisée.

N'engagez aucune dépense sans accord préalable de l'assisteur. Appelez le 08 06 80 28 00, même le week-end.

Sommaire

du guide vous apporte
sous forme synthétique
les principales
informations utiles avant,
pendant et
immédiatement après le
vol en VFR de jour en
France.

Cette version 2020-2021

Dans un souci de simplicité il ne mentionne pas les particularités des autres types de vols (IFR, vol de nuit...).

Le format adopté (10 x 20 cm) lui permettra de trouver naturellement sa place avec vos documents de vol.

Pour votre sécurité l'usage des manuels de formation et surtout le maintien à niveau auprès de l'instructeur de votre club restent indispensables.

Daniel Vacher Responsable sécurité

Édition octobre 2019

PRÉPARATION DU VOL

Étapes	4
Documentation 5	à 6
I'M SAFE	7
Météo	8
Information	9
Piste	10
Classes d'espaces	11
Dérive	12
Vent, givrage	13
Conditions VMC	14
Plan de vol	15
Emport carburant	16
Survol d'étendue d'eau	17
PENDANT LE VOL	
Information par radio	18
Fréquences spécifiques	18
Contact avec le SIV	19
Réglementation	20
Interception	21

APRÈS LE VOL

Intégration

Niveaux de croisière

Hauteurs minimales

Clôture, REXFFA, etc. 24
Déclaration obligatoire 25
Urgence Aéronautique 26

AIDE MÉMOIRE 27 ABRÉVIATIONS 28

NOTES PERSONNELLES 30

Transmettez vos suggestions à : contactmemo @ff-aero.fr une équipe de pilotes vous répondra









22

22

23









4 PRÉPARATION DU VOL... Etapes

ETAPES DE LA PREPARATION — -

- 1 Détermination du trajet et de l'altitude de sécurité
- 2 Recensement des aérodromes sur le trajet, examen des cartes VAC (SIA), fiches ICARUS (site FFA), CASH (site SIA)
- 3 Examen, impression des NOTAM et des SUP AIP
- 4 Examen des transits TMA, CTR, zones R, survols maritimes ...
- 5 Recensement des zones et espaces à traverser (TMZ, RMZ ...)
- **6** Examen des cartes d'activité des zones « basse altitude» : Cartes AZBA
- 7 Consulter le complément VFR du SIA
- 8 Tableau des heures de lever et coucher du soleil
- 9 Consultation, analyse du dossier météo
- **10** Préparation bilan masse et centrage, autonomie Noter les terrains où l'on peut avitailler
- 11 Vérification des performances décollage, montée, atterrissage (selon le terrain utilisé)
- 12 Prise en compte des menaces externes (ex : météo, passagers)
- 13 Vérification de la documentation de l'avion et du pilote
- 14 Vérification des conditions d'expérience récente
- 15 Rédaction d'un Log de Navigation
- 16 Dépôt du plan de vol (si nécessaire)

Les points suivants conditionnent la prise de décision :

- 1 La vérification de tous les documents avion et leurs validités
- 2 Le carburant
- 3 Le devis de masse et centrage
- 4 Le dossier météo (dont 5 sous-éléments: visibilité, base des nuages, nébulosité, vent et précipitations)
- 5 Les infos aéronautiques (dont NOTAM et SUP AIP)



Avant d'envisager tout vol, vérifier les points suivants et la validité des documents.

POUR LE PILOTE

- Licence en cours de validité et assurance à jour vérifiez que la qualification de classe est valide et compatible avec l'avion utilisé.
- Une pièce d'identité



Certificat médical à jour

Vérifiez que la date de fin de validité n'est pas échue, que les obligations complémentaires (emport de lunettes...) seront respectées.

Capacité à voler

Forme physique et mentale (suis-je en forme? cf page 7), compétence suffisante pour le vol envisagé, conditions d'expérience récente pour l'emport de passagers (3 atterrissages et 3 décollages dans les 3 mois précédents).

POUR L'AVION

Documents devant être à bord:

Pour tout vol

- Carnet de route (sauf pour les vols locaux)
- Manuel de vol
- Plan de vol si déposé
- LEM (liste minimale d'équipement) si elle existe

Pour tout vol où les aérodromes de décollage et d'atterrissage sont différents :

- Certificat d'immatriculation (original)
- Certificat de navigabilité et certificat d'examen de navigabilité (originaux)
- Certificat acoustique EASA (si exigé)
- Licence de station d'aéronef
- Δttestation d'assurance





EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT — ET DE DOCUMENTATION MINIMUMS

Cartes en cours de validité :

Échelle adaptée au vol pour le secteur survolé. Il est recommandé d'avoir la documentation pour rejoindre un aérodrome de repli en cas d'incident sur l'itinéraire.

- Présence de la pochette VFR SIA et du Guide Aviation de Météo-France (téléchargeable-voir page 8).
- Présence des équipements additionnels exigés dans certains cas (traversée maritime, survol de l'eau ou d'une région inhospitalière).
- Procédures relatives aux signaux visuels d'interception
- Trousse de premiers secours

EN CAS D'EMPORT PASSAGERS

- Avant le vol :
- accueillir, faire connaissance
- expliquer, rassurer, dédramatiser
- présenter les consignes de sécurité
- accompagner sur le tarmac
- Assurer et surveiller l'embarquement
- si mineur, accompagnateur ou autorisation parentale
- attribution des sièges, le centrage d'abord, les
- Pendant le vol :
- exclure toute manoeuvre non standard
- s'assurer de la discrétion et de l'obéissance
- suggérer la participation au circuit visuel
- Après le vol :
- prendre son temps calmement
- présenter les consignes de débarquement
- Assurer et surveiller le débarquement
- raccompagner les passagers au club
- échanger sur le vol

Voir le dossier complet "Guide emport passagers" sur ff-aero.fr : Guide du pilote / Espace sécurité-REX



I'M SAFE

D'origine US facile à mémoriser et littéralement « Je suis en sécurité »



Ai-je des obligations après vol qui peuvent peser sur mes décisions en vol ? (Objectif destination) De quelles incertitudes dois-je tenir compte (marges horaires ...)

Maladie / Médicaments

Suis-je malade ou en passe de l'être ? Ai-je pris des médicaments ou un traitement qui peuvent influer sur mon aptitude à réaliser le vol projeté, quels effets secondaires ?

Soucis / Stress

Ai-je des soucis personnels et/ou professionnels susceptibles de réduire ma vigilance et/ou ma disponibilité?

Alimentation / Alcool

Ai-je suffisamment mangé aujourd'hui?
Ai-je prévu un en-cas (nourriture et boisson) me permettant de lutter efficacement contre l'hypoglycémie et la déshydratation?
Ai-je consommé des boissons alcoolisées?

Forme / Fatigue

Suis-je suffisamment en forme pour réaliser le vol projeté ?

Comment prendre en compte la fatigue en cours de vol si étape longue, charge de travail élevée ou conditions de vol difficiles (météo etc ...) ?

Expérience / Erreurs

Mon expérience totale, récente et sur la machine est-elle suffisante ?
Quelles erreurs particulières suis-je susceptible

de commettre aujourd'hui?

AEROWEB

https://aviation.meteo.fr pour le dossier météo

Il est recommandé d'avoir dans sa sacoche **LE GUIDE AVIATION** pour interpréter l'information météorologique: Ce quide est téléchargeable sur AROWEB pour les pilotes affiliés FFA: https://aviation.meteo.fr



Nota:

Une édition Nov 2019 💭 est prévue



Prévisionniste: 0899 701 215

(2.99 € puis coût d'un appel local).

Consultez également les ATIS

par téléphone, leur numéro figure sur la carte VAC.





www.sia.aviation-civile.gouv.fr



Permet la consultation et l'impression :

- des NOTAM des aérodromes sur le trajet et à sa périphérie
- des activités Défense (AZBA et Zone Centre)
- de l'activité des zones réglementées
- des événements ponctuels (voir: Sup AIP)

Préparation en ligne du dossier de vol :

voir rubrique Olivia

Activité des zones de manoeuvre AZBA (Activités Zones Basse Altitude):

0800 245 466 (Serveur de la DIRCAM) ou 01 56 301 301

Vérifiez ces informations juste avant le départ







VERIFIER L'ETAT DE LA PISTE

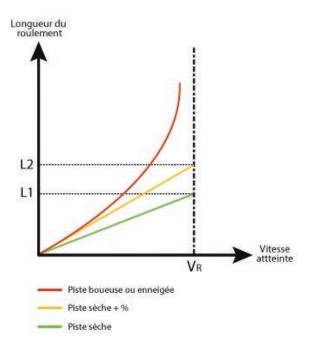
Une piste boueuse pénalise fortement les performances de décollage

La prise de vitesse en fonction de l'état de la piste

Voir la longueur de roulement dans le chapitre "performances au décollage" du manuel de vol et rajouter le pourcentage préconisé en cas de piste herbeuse ou humide.

La loi «Distance/Vitesse» au début de l'accélération est quasiment identique et n'interpelle pas, même un pilote avisé.

Ce n'est parfois que peu avant la Vitesse de Rotation, alors qu'il est trop tard, qu'on comprend que l'appareil n'accélérera plus et ne pourra pas décoller.







_	Classes	Vols Admis	Services fournis organismes de la c aérienne	Obligation radio et		
		Aums	Contrôle	Information Alerte	clairance	
	A	IFR	Séparation IFR/IFR	OUI	OUI	
			Interdite a	u VFR		
	B	Tous les VFR	Séparation VFR/IFR et VFR/VFR	OUI	OUI	
		N o r	utilisée	utilisée en Fr		
		VFR	Séparation VFR/IFR Infos de circulation (1) VFR/VFR	OUI	OUI	
	C	VFR spécial (en CTR)	Séparation VFR spécial/IFR Infos de circulation VFR spécial/VFR spécial	OUI	OUI	
	n	VFR	Infos de circulation (1) VFR/IFR VFR/VFR	oui	oui	
		VFR spécial (en CTR)	Séparation VFR spécial/IFR Infos de circulation VFR spécial/VFR spécial	OUI	OUI	
	E	VFR	Renseignement sur la circulation (2) VFR/IFR	oui	NON	
	F	VFR N o r	NON nutilisée	oul e n F r	NON ance	
	G	VFR	NON	OUI (3)	NON	

Nota: Limitation de vitesse à 250 kts sous FL100 (ou 10000 ft si TA > 10000 ft AMSL)

(1) Sur demande du pilote, le contrôle suggère une manoeuvre d'évitement

(2) Autant que possible

(3) Information si demandée par le pilote



DÉRIVE

Angle au vent (α)	Axe ±20°	30°	45°	60°	Travers ±20°
Sin α	0	0,5	0,7	0,8	1
Cos α	1	0,8	0,7	0,5	0

Facteur de base: Fb = 60/Vp

Dérive maximum (Xmax): Vw x Fb

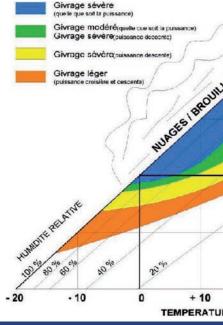
Dérive effective (X sur axe): $x = x \times \sin \alpha$ Vent effectif sur axe: $x \times \cos \alpha$

Vent de travers: Vw x Sin α

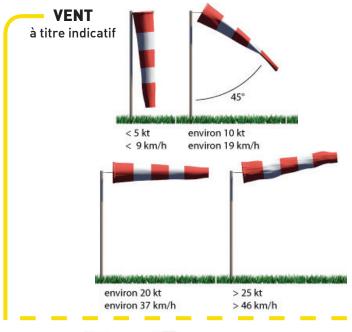
 $\mathsf{Tsv}\,(\mathsf{mn}) = \qquad \qquad \mathsf{D}\,(\mathsf{Nm}) \times \mathsf{Fb}$

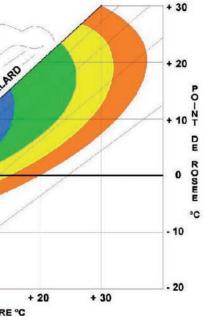
GIVRAGE

Evaluation du risque à titre indicatif









La comparaison de la température avec la température du point de rosée est un indice précurseur du givrage carburateur.



14 PRÉPARATION DU VOL... Conditions VMC et limitation de vitesse

Classes d'espace Aérien

ABCDE

F, G

Au-dessus du plus haut

des 2 niveaux:

3000 ft AMSL ou 1000 ft ASFC

F,G

Au-dessous du plus haut des 2 niveaux: 3000 ft AMSL ou 1000 ft ASFC

Distance par rapport aux nuages 1 500 mètres horizontalement
300 mètres (1 000 ft) verticalement

Hors des nuages et en vue de la surface

Visibilité en vol 5 km au-dessous du FL 100 (ou 10 000 ft si l'altitude de transition est supérieure à 10 000 ft)

si Vi ≤ 140 Kt 1 500 m (800 m pour les hélicoptères) si Vi > 140 Kt 5 Km

8 km à/et au-dessus du FL 100 (ou 10 000 ft si l'altitude de transition est supérieure à 10 000 ft)

dérogation :

- plus de 15 Km d'un terrain : 30 secondes de vol

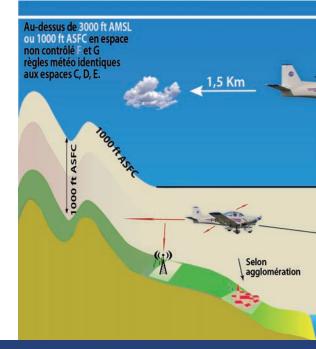
-arrivées/départs : 30 secondes de vol

Limitation de vitesse

250 Kt au dessous du FL 100 (ou 10 000 ft si l'altitude de transition est supérieure à 10 000 ft)

VFR spécial: lors de la traversée d'une CTR, si les conditions que vous constatez nécessitent le VFR spécial (plafond moins de 1500 ft et ≥ 600 ft ou visibilité inférieure à 5 km) pensez à le demander au contrôleur même si celui-ci, compte tenu des conditions qu'il constate dans son champ visuel, n'en a pas fait mention.

LES CONDITIONS VMC EN ESPACE





Les conditions se dégradent : je fais demi-tour!

Il est exigé pour :

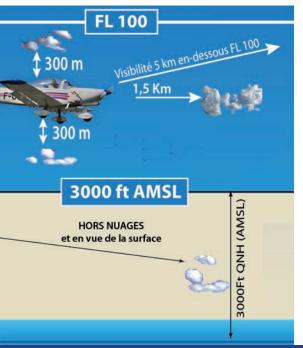
- Les vols vers l'étranger
- le survol d'étendue d'eau ou à destination de régions ou le long de routes, désignées par l'autorité compétente

Il peut l'être aussi dans des cas particuliers, se tenir informé.

Activation (dès décollage) et <u>clôture (dè</u>s atterrissage) sont obligatoires

Les dépôts de plan de vol (30 mn mini avant le départ, délai porté à une heure si franchissement de frontière) peuvent se faire via OLIVIA ou auprès du BRIA de rattachement (voir coordonnées sur la carte VAC) ou au 01 56 301 301 (24h/24h).

NON CONTRÔLÉ





16 PRÉPARATION DU VOL... Emport carburant

Calcul de l'emport carburant en VFR

Réserves finales :

Vol de jour en vue de l'aérodrome : 10 minutes Vol de jour hors vue de l'aérodrome : 30 minutes Vol de nuit : 45 minutes

Réserves estimées selon la consommation en régime de croisière, l'autonomie restante est à bord lors de l'atterrissage.

Calcul de l'emport carburant :

- 1- Calculer la consommation roulage, décollage, montée, croisière, arrivée, en tenant compte des éventuelles déviations de route, retards cause trafic et effet du vent.
- 2- Déterminer la réserve finale et calculer le carburant minimal utilisable à embarquer.



Gestion du carburant à l'arrivée

Lorsque le carburant restant ne permet plus de rejoindre un aérodrome autre que sa destination avec la réserve finale, signalez «Minimum fuel».

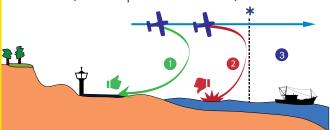
Dès que le carburant utilisable restant ne permet plus de respecter la réserve finale à l'atterrisage, signalez "Mayday Fuel" (répété 3 fois), afficher 7700 et signaler l'autonomie restante en mn. Vous avez alors la priorité.

A tout moment, à la moindre difficulté en vol, signalez le au service de la circulation (SIV, ATC ...) et demandez de l'aide qui ne vous sera jamais réfusée.



Equipement en cas de survol d'étendue d'eau

* 50Nm ou distance parcourue en 30 mn à vitesse de croisière (valeur la plus faible des deux).



- L'altitude où survient la panne permet de rejoindre la terre ferme en plané : pas d'équipement particulier
- Vol au-delà de la distance de plané ou risque d'amerrissage en cas de panne au décollage ou en approche sur un aérodrome côtier : pour personnes de plus de 2 ans, gilets équipés de lampes (portés ou accessibles depuis le siège)
- Emport de gilets pour personnes de plus de 2 ans, équipés de lampes (portés ou accessibles depuis le siège)
 - Emport de canots sur décision du CDT après avoir évalué le risque pour l'équipage (état de la mer, température air et eau, etc), plus un équipement permettant d'envoyer des signaux de détresse

Vols à haute altitude, équipement en oxygène :

Règle générale : emport de l'oxygène quel que soit le niveau prévu si CDB l'estime nécessaire.







FL130 Si CDB n'est pas en mesure d'apprécier s'il y a risque : - tous les occupants utilisent l'oxygène.

FL100 Si CDB n'est pas en mesure d'apprécier s'il y a risque :

- les membres d'équipages effectuant des tâches essentielles utilisent l'oxygène pendant toute période supérieure à 30 minutes,
- utilisation de l'oxygène si nécessaire par les autres occupants.



SIV ou FIC : voir les fréquences sur la carte 1/500000e, sur le cartouche en bordure du trait qui limite les SIV ou sur le tableau en légende qui récapitule les fréquences.

ATIS : voir la fréquence sur la carte VAC **STAP :** voir la fréquence sur la carte VAC, déclenchement 3 coups d'alternat en moins de 5 secondes.

PENDANT LE VOL... Fréquences spécifiques

VOLMET

126,400 Bordeaux 127,000

Marseille 127,400 128,600

• Paris 125,150 126,000

TRANSPONDEUR

VFR France: 7000 avec alticodeur ou code assigné par l'ATC

Intervention illicite: 7500

7700 Détresse et urgence :

Panne radio : 7600

PLATEFORMES SANS FREQUENCE **ATTRIBUEE**

Altiports et Altisurfaces : 130.000

♦ Aérodrome : 123.500

URGENCE

Utilisez votre fréquence actuelle. à défaut, la fréquence de détresse : 121.500

VOR OU ADF OU LOC

- Vérifier l'absence de Flag sur l'indicateur VOR.
- L'absence de signal d'identification signifie l'indisponibilité du VOR ou de l'ADF: les informations du récepteur sont alors erronées.



SIV: LES BONNES PRATIQUES

- Contacter dès l'arrivée dans la zone de responsabilité du SIV, rester à l'écoute jusqu'à la clôture
- Informations à transmettre : le message standard lors du contact avec tout organisme
- Informer en cas de changement significatif d'un paramètre (cap, altitude)
- Le fait d'être en contact avec le SIV, lequel fournit des informations de circulation, ne modifie pas la responsabilité du pilote
- Les évitements sont de la responsabilité du pilote
- L'obtention de la clairance pour pénétration dans des zones réglementées non gérées par le SIV est de la responsabilité du pilote (le SIV se charge parfois de l'obtenir)
- L'action de quitter en sortie de zone est de la responsabilité du pilote (même si très souvent le SIV prend l'initiative)
- Toujours s'assurer de l'accusé de réception du contrôleur lors de la clôture (pour éviter le déclenchement des recherches).



20 PENDANT LE VOL... Réglementation

Contacts radio (zones contrôlées, SIV, AFIS ...)

Si plan de vol, transmettre un compte-rendu de position dans les 20 à 40 minutes après le dernier contact. Si le vol progresse conformément au plan de vol : transmettre « VOL NORMAL ».



La clôture est de la responsabilité du pilote Quitter en sortie et s'assurer de l'accusé de réception de l'agent (pour éviter le déclenchement des recherches)

SIGNAUX AU SOL



Délimitation de zones impropres aux aéronefs



FVITEMENTS



Face à Face Chaque aéronef vire par la

droite.

Route convergente

L'aéronef qui voit l'autre aéronef à sa droite doit s'écarter. L'aéronef prioritaire ne doit pas changer de route ou d'altitude.



priorité

RBULENCE DE SILLAGE



Atterrissage: prendre un plan au-dessus du gros porteur et toucher roues après son point de toucher.

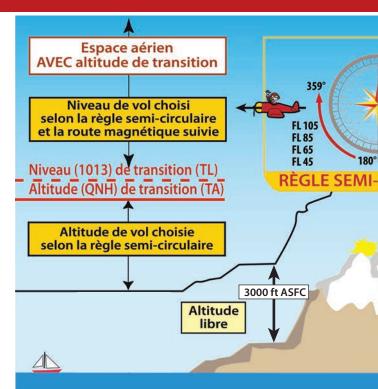
Décollage: attendre au moins 3 mn avant de décoller derrière un moyen ou gros porteur et prendre un plan au-dessus en quittant le sol avant le point de décollage du gros porteur.

PASSER SUR 121,5 쳒

Signification des sig de l'intercepteu		Signification de la réponse de l'Intercepté		
Se place au-dessus - Battements d'ailes Clignotement irrégulier des feux Large virage en palier	Suivez-moi Compris		Battements d'ailes Clignotement irrégulier des feux et suivre	
Dégagement brusque en montée	Vous pouvez continuer	Compris j'obéis	Battements d'ailes	
Sortie train, phares allumés Survol piste en service	Atterrissez sur cet aérodrome	Compris j'obéis	Sortie train, phares allumés Survol piste en service et atterrir	
Train rentré - Battements d'ailes Clignotement irrégulier des feux	Compris, suivez-moi	Je ne peux pas atterrir Rentrer train - Clignotem phares - Survol piste 1000		
Dégagement brusque en montée	Compris	Je ne peux pas obéir	Clignotement régulier de tous feux disponibles	
Dégagement brusque en montée	Compris	En détresse	Clignotement irrégulier de tous feux disponibles	



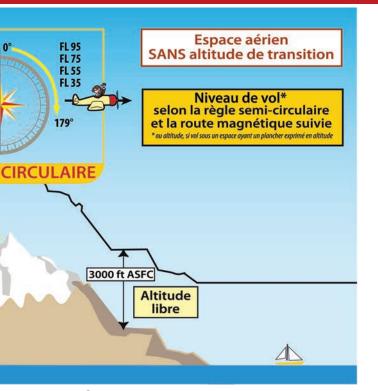
22 PENDANT LE VOL... niveaux de croisière VFR



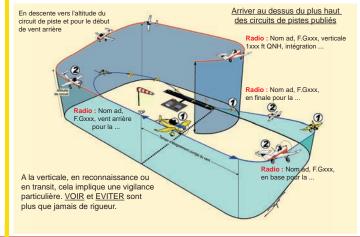
HAUTEURS MINIMALES DE SURVOL

RÈGLES DE SURVOL A - AÉRONEFS MOTOPROPULSÉS Agglomérations, installations diverses, réserves et parcs naturels le survol est réglementé Built-up areas, various installations, nature reserves and which flight is restricted.	Hauteurs AGL minimales de survol (en pieds). Minimum AGL heights (in feet).			
Les règles de survol des agglomérations telles qu'elles sont symbol sur celte catre résultent de la réglementation nationale, elles ne s donc pas aux agglomérations appartenant aux pays limittophes. Rules for overflying built-up areas comply with national legislation and do not therefore apply to bordering countries.	gles de survol des agglomérations telles qu'elles sont symbolisées the carter destulent de la réglementation nationale, elles ne s'appliquent ass aux agglomérations appartenant aux pays limitrophes for overflying built-up areas comply with national legislation and do not therefore apply to bordering countries.		Aéronefs monomoteurs à piston Single piston-engined aircraft	Autres aéronefs moto propulsés Other powered aircraft
Petites agglomérations constituant des repères de navigation (représentation non exhaustive) Small built-up areas used for navigation landmarks (non-exhaustive representation)	0	1000 ft		
Parc ou réserve naturelle Étendus L'arge Park or nature reserve Très petits Small	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	(Sauf indication contraire sur la carte) (Unless otherwise stated on the chart) 1000 ft 1700 ft 3300 ft 5000 ft		
Installations portant une marque distinctive, centrale nucléaire Site with special marking, nuclear power station				
Agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1200 m Small built-up areas less than 1200 m mean wide	•			
Agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m Medium built-up areas between 1200 m and 3600 m mean wide				
Agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m Large built-up areas more than 3600 m				
Ville de Paris The city of Paris	(ZONE P 23)	6500 ft AMSL		











24 APRÈS LE VOL

CLÔTURE DU PLAN DE VOL

Si la clôture n'a pas été possible à la radio, la faire sans délai au 01 56 301 301 (24h/24)

FFA ASSISTANCE

SI INTERRUPTION DU VOL POUR CAS DE FORCE MAJEURE

Appelez le 08 06 80 28 00

(Ne pas engager de dépense avant accord préalable) se munir du N° de licence (voir carte fédérale)

MISE À JOUR —

DU CARNET DE VOL, DU CARNET DE ROUTE

Au plus tard en fin de journée.

Pour le carnet de route, indiquez les quantités de carburant/huile prises avant ou après le vol.

Le remplir avant tout changement de Cdt de bord ou au plus tard en fin de journée.

Indiquez les anomalies/incidents constatés au cours du vol, en l'absence d'observation, ne rien inscrire puis signez. » (AIROPS AMC 1 NCO GEN 150)

REX (Retour d'EXpérience)

Si vous avez rencontré une situation inhabituelle dont l'analyse peut apporter des informations pertinentes pour améliorer la sécurité des vols,

pensez à communiquer votre expérience

via REXFFA

Demandez le lien de connexion au correspondant sécurité de votre club

Le réglement UE376/2014 nous oblige à faire une déclaration si on est confronté à l'un des <u>EVENEMENTS</u> répertoriés dans le formulaire du CRESAG (Déclaration Obligatoire, ff -aero.fr, guide du pilote, REX documentation)



Liste des Evènements de Sécurité Déclarations Obligatoires

- 1 Perte de contrôle involontaire
- 2 Atterrissage hors piste
- 3 Impossibilité d'atteindre les perf. de l'aéronef ...
- 4 Incursion de piste
- 5 Sortie de piste
- 6 Vol effectué avec un aéronef inapte au vol ...
- 7 Vol involontaire en conditions IMC ...
- 8 Vibration anormalement forte ...
- 9 Commande de vol ne fonctionnant pas correctement
- 10 Défaillance importante de la structure de l'aéronef
- 11 Perte d'un élément de la structure de l'aéronef
- 12 Défaillance d'un moteur, d'une hélice...
- 13 Fuite d'huile avec risque d'incendie...
- 14 Intéraction avec les Serv. de la navigation aérienne
- 15 Non respect de l'espace aérien
- 16 Evénement entraînant un appel d'urgence
- 17 Incendie, explosion ...à l'intérieur de l'aéronef
- 18 Incapacité du pilote à effectuer toute tâche
- 19 Collision (sol, air) avec un autre aéronef
- 20 Quasi collision (sol, air) avec un autre aéronef...
- 21 Impact d'animaux ... ayant provoqué des dégâts
- 22 Interférence causée par des armes à feu, laser ...
- 23 Impact de foudre provoquant des dégâts ...
- 24 Fortes turbulences ayant entraîné des blessures ...
- 25 Givrage ... avec mise en danger de personnes ...



26 APRÈS LE VOL

URGENCE AERONAUTIQUE

En cas de situation de détresse, d'inquiétude sur le sort d'un aéronef ou si vous êtes temoin direct d'un accident aéronautique, composez le 191



BALISE DE DÉTRESSE

En cas de déclenchement de la balise 406 Mhz par inadvertance, signalez-le aussitôt au



pour éviter l'activation des recherches



MÉTÉO (Prévisionniste)

0899 701 215

(2.99 € puis coût d'un appel local)

ZONES BASSE ALTITUDE ET MANOEUVRE

Pour connaître l'activité:

0800 245 466 ou 01 56 301 301

PLAN DE VOL — — • 01 56 301 301 (24h/24h)

Ce numéro peut servir pour

- déposer, modifier, clôturer un plan de vol
- obtenir des informations aéronautiques
- signaler une communication que l'on n'a pas pu clôturer à fin de relais.

ZIT ou ZONE P

En cas de pénétration accidentelle dans les ZIT ou Zones P

- signaler l'événement dès que possible à un organisme de la circulation aérienne.
- ◆ après atterrissage, appeler le 0800 397 375 (24h/24) (Centre National des Opérations Aériennes) afin d'expliquer les circonstances qui ont amené à pénétrer dans la zone.

URGENCE:

- ♦ 191 urgence aéronautique
- 112 numéro d'urgence européen
- **♦ 15** SAMU
- ♦ 17 police
- ♦ 18 pompiers



28 ABRÉVIATIONS & CONVERSIONS

AAL Au-dessus du niveau de l'aérodrome

ACC Centre de contrôle régional

AD Aérodrome

d'aérodrome

ADF Radio compas automatique

AFIL Plan de vol déposé en vol AFIS Service d'infos de vol

AGL Au-dessus du niveau du sol **ALT** Altitude

AMSL Au-dessus du niveau moyen de la mer (QNH)

APCH Approche

APP Centre de contrôle d'approche ASFC Au-dessus de la surface

ATIS Service automatique d'information de région terminale

AZBA Activité zones" basse altitude" **BRG** Relèvement

CAG Circulation aérienne générale CAM : Circulation aérienne militaire

CCM Centre de contrôle militaire CTA Région de contrôle

CTI Contrôle

CTR Zone de contrôle

DTHR Seuil décalé FIC Centre d'information de vol.

FIR Région d'information de vol FIS Service ou secteur d'informa-

tion de vol

FL Niveau de vol

FPL Message de plan de vol déposé H24 Service permanent jour et nuit

HJ Horaire de jour

HN Horaire de nuit

IAC Cartes de vol aux instruments. IMC Conditions vol aux instruments

KM Kilomètre Kt Noeud

MSA Altitude minimale de sécurité MSG Message

MSL Niveau moyen de la mer

NM Milles marins 0/R Sur demande

PERM Permanent PLN Plan de vol

PM Piste en dur

PPR Autorisation préalable nécessaire QDM Route magnétique

QDR Relèvement magnétique QFE Pression atmosphérique à

l'altitude de l'aérodrome QFU Direction magnétique piste

QNH Pression atmosphérique

réduite au niveau de la mer QTE Relèvement vrai

RM Route magnétique RMZ Zone avec radio obligatoitre RTBA Réseau très basse altitude **RWY** Piste

SIV Secteur d'information de vol SR Heure de lever du soleil

SS Heure de coucher du soleil. STAP Service de transmission automatique de paramètres

TA Altitude de transition TMA Région terminale de contrôle TMZ Zone avec Transpondeur

TWR Tour de contrôle

obligatoitre

VAC Carte d'approche/atterrissage

VAR Déclinaison magnétique

VDF Station radio-goniométrique VFR Règles de vol à vue VH Visibilité horizontale

VIS Visibilité VMC Conditions vol à vue

VNE Vitesse max VNO Vitesse max en air turbulent

VOR Radiophare omnidirectionnel VR Vitesse de rotation VREF Vitesse en finale

VS1 Vitesse de décrochage en lisse

VSO Vitesse de décrochage pleins volets VFE Vitesse maxi pleins volets

VZ Vitesse verticale VI Vitesse indiquée

VP Vitesse propre VS Vitesse sol

ZIT Zone Interdite Temporaire

Lundi-Monday-Mon Mardi-Tuesday-Tue Mercredi-Wednesday-Wed Jeudi-Thurday-Thu Vendredi-Friday-Fri Samedi-Saturday-Sat Dimanche-Sunday-Sun

Nota: L'ensemble des abréviations est consultable dans GEN de l'atlas VAC du SIA

CONVERSIONS

Densité 100 LL 0,72	Densité Jet A1 0,81	Variation température/ altitude 2°C/1000Ft	Variation de pression 28 Ft ou 8,5m pour 1 hPa
Livre angl.	Kg en	en litre	Litre en Gallon
en kg	livre angl.		US
Kg=(Lb/2)-1/10e	Lb=(Kgx2)+1/10e		USG=(L/4)+5 %
Mètre	Mille naut. en	Fahrenheit	Ma conversion
en Pied	Kilomètre	en Celsius	
1m=3,28Ft	1Nm=1,852Km	°C=(°F-32)/1,8	



Suivez toute l'actualité aéronautique et fédérale en vous abonnant à Info-Pilote!

www.ffa-aero.fr

30 NOTES PERSONNELLES

Prévisions aviation de MÉTÉOFRANCE sur AEROWEB pour les licenciés FFA

Nom d'utilisateur:
Mot de passe:
♦ OLIVIA
Nom d'utilisateur:
Mot de passe:
◆ BEA (h24): 01 48 35 86 54
♦ CONTACTS CLUB
Téléphone du club:
Téléphone du président:
Téléphone du CPS du club :
Adresse du site du club:
Nom d'utilisateur:
Mot de passe:

MINIMAS PERSONNELS (plafond, visibilité, vent traversier)

Ce mémo vous est proposé par

la Fédération Française Aéronautique 155, avenue de Wagram 75017 Paris Tél. 01 44 29 92 00

© FFA 2020- 2021 tous droits réservés

Directeur de la publication : Jean-Luc Charron

Les informations publiées dans ce guide ne sont pas contractuelles.

Tenez-vous informé des changements qui prendront effet en cours d'année.

NOTA : numéros en 0 800... appel gratuit depuis un poste fixe - 0 810... coût d'un appel local depuis un poste fixe depuis un portable se renseigner auprès de l'opérateur



Actualisation de ce mémo?

Message à contactmemo@ff-aero.fr

A TOUT MOMENT

A L'AÉRO-CLUB, À LA MAISON ON PEUT À TOUT MOMENT DÉPOSER UN REX SUR LE SERVEUR DÉDIÉ AU REXFFA.

L'ADRESSE SPÉCIFIQUE LIÉE À L'A/C EST À DEMANDER AU CSP DE L'AÉRO-CLUB



SÉCURITÉ DES VOLS



★ REXFFA →

L'APPLICATION DE RETOUR D'EXPÉRIENCE À L'USAGE DES PILOTES ET DES AÉRO-CLUBS

CONTRIBUEZ À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU SEIN DE VOTRE AÉRO-CLUB!



Aéro-clubs,

demandez vos identifiants d'accès à votre correspondant régional prévention sécurité.

Pilotes,

demandez au correspondant sécurité de votre aéro-club le lien de connexion.

COMMISSION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

REXFFA est développé en partenariat avec Cap-Logiciels éditeur des solutions Aerogest©



Déposer un REXFFA c'est apporter sa contribution à la sécurité des vols